

Décision Générale colonial

Décision n° 264 Décisions concernant les Services Etat

n° 264

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 23 février 1965
Numéro JO n° 4 du 01/04/1965	Date du numéro 1 avril 1965

TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisés au budget de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre de Djibouti, dépenses ordinaires, exercice 1964, les virements de crédits ci-après: Mutation de crédit:

Chapitre 634/2 à 634/0.....4.057 FD To-
tal.....4.057 FD